© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF EDUCATION

1999-2000 Business Plan

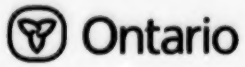

100-03625/

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. Janet Ecker

Here at the Ministry of Education our goal is to ensure that Ontario has an education system that strives for excellence and that students receive the best education possible.

To support these goals, we have introduced standardized tests and report cards parents can understand, established a more demanding curriculum, begun phasing in a four-year high school program and increased the time teachers spend in the classroom. We have also committed substantial funds to renew and build schools, buy new textbooks and materials, and update school labs and equipment.

To solidify and enhance the reforms we are making, we are now moving forward with initiatives that will build upon the foundation we have made.

Ontario has many excellent teachers, but in a rapidly changing world we have an obligation to ensure that students receive the highest quality education. An integral part of this is making sure that teachers maintain their certification by having up-to-date skills, knowledge, and training. In order to do this, we have made a commitment to require teachers to participate in a teacher testing program.

We will consult broadly on this front, look at best practices in other jurisdictions and professions, and tak a step-by-step approach toward a made-in-Ontario approach.

We also wish to underline the core values of respect and responsibility. Students cannot learn and teachers cannot teach if they have to worry about their personal safety. Our students and teachers have every right to expect that schools will be a place of safety that encourages intellectual and creative stimulation.

We are accordingly committed to introducing a province-wide Code of Conduct for Students. The Code will make expulsion automatic for students who bring weapons to school, provide drugs or alcohol to others, or commit criminal assault. Suspension would be the minimum penalty for possessing drugs or alcohol, for threatening or swearing at teachers, and for vandalism. With the Code of Conduct in place, all students will know what is expected of them.

Meanwhile, as today's students move into the 21st century, we remain committed to ensuring that they receive a top-flight education that prepares them for higher education or for entering the workforce and for assuming the full responsibilities of citizenship.

I look forward to working with our education partners to ensure that together we accomplish our objective of delivering quality education to Ontario students.

The Honourable Janet Ecker
Minister of Education

MINISTRY VISION

- Ontario students will have the best education in Canada, characterized by high standards, clearly stated expectations, and frequent, straightforward evaluation. Ontario students will be taught by top-quality teachers in a safe environment.

CORE BUSINESS

- Fostering a high-quality education system that gives all students the knowledge, skills and confidence they need to contribute to, compete and succeed in a rapidly changing society within the global economy.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS AND COMMITMENTS

1998-1999 Achievements

In 1998-1999, the ministry continued working to improve the quality and accountability of the province's education system. The goals of the system are to ensure fair and equitable province-wide accessibility to education of the highest possible quality; and to give parents, students and taxpayers accurate information about how well the system is doing in accomplishing these goals. The ministry can point to numerous accomplishments that will guarantee students the best possible education.

A rigorous new curriculum, focusing on the basics, is now in place in elementary schools. This new curriculum focuses on language, math and science. Province-wide testing has been expanded to include Grade 6, and the third round of comprehensive Grade 3 tests was conducted last spring. The ministry also introduced a new standard, province-wide report card, which lets parents, teachers, and the students themselves know how well they are learning.

In March 1999, as part of the new, rigorous high school program, the ministry released the new high school curriculum for grades 9 and 10. The new curriculum features more math, language and science. It also includes new types of courses -- applied courses and academic courses -- to give students more flexibility in choosing a program that is more relevant to their future destination.

All district school boards began operating on the new student-focused approach to funding, which protects and increases classroom spending. The new approach includes:

- a $1.2 billion Class Size Protection Fund to limit average class sizes on a board-wide basis to 22 students at the secondary level and 25 students at the elementary level;
- support for Junior Kindergarten - the number of children in Junior Kindergarten has increased by 19 per cent since last year, with 68 of the 72 school boards now offering the program;
- protected funding for special education, including an additional $127 million to give all students with special needs the support they require to reach their full educational potential;
- stable funding for school construction, giving boards the resources and the flexibility to operate and maintain schools effectively, while renewing and upgrading school buildings.

In addition, specific spending initiatives in 1998-1999 included $112 million for 3.2 million new textbooks, for science equipment and for other learning materials to support the new curriculum, and also funding to school boards to double the number of classroom tutors for mathematics and science.

1999-2000 Strategies and Commitments

September 1999 saw the introduction of a number of important secondary school reforms, starting with this year's intake of Grade 9 students, and continuing with the other grades in successive years. In addition to a new, rigorous curriculum, secondary school reforms include 18 compulsory courses - up from 16; a required 40 hours of community service for graduation; a Grade 10 literacy test; and a new teacher advisor system. Fall 1999 also saw the introduction of a new standard secondary school report card.

To support students and teachers during the transition to a new four-year high school system, the ministry is providing $150 million this year and next year for high school textbooks, ongoing school-based teacher training, summer institutes for teachers, professional resources, and extra support for students, including summer school programs for Grade 8 students who need extra preparation for Grade 9.

With the implementation of the new secondary school program, there is a need to find more interested employers willing to give students a meaningful work experience. In April 1999, we established the Provincial Partnership Council, made up of top business and community leaders, to create more school-work opportunities for high school students. This initiative gives students the opportunity to develop skills that better prepare them to make the transition to work, training, apprenticeship, college and university

In the Charter of Education Rights and Responsibilities, the government outlined the actions it will take to ensure excellence in education. In 1999-2000, we will start working with education partners on the development of a code of conduct for students and a testing program for teachers. A province-wide code of conduct for students will establish minimum standards of behaviour and spell out the consequences for breaking the rules.

The Charter also clearly spells out the rights of parents to know how their children are doing in school and to be active partners in the education system. We will continue to support school councils and ensure that they have what they need to undertake their activities.

The safety of students will remain a priority as the government looks for ways to make Ontario schools even safer. Introducing a code of conduct will help create a safer school environment, but there are also specific actions we will take to protect students. For example, we will require mandatory criminal background checks for everyone teaching or working in schools. In addition, to ensure that students arrive safely at school, all district school boards have been asked to have safe arrival programs in place in the fall of 1999.

Education funding in 1999-2000 will continue to provide the resources for quality education. School board funding will increase to $13.25 billion, including $575 million more in the classroom and over $1.2 billion i special education, more than has ever been spent before. Provincial funding for education will also support approximately $1.9 billion in new school construction and new spaces for about 170,000 students. In addition, the Ontario Budget committed $50 million of the SuperBuild Growth Fund to help school boards manage pressing capital needs related to health and safety.

The government's emphasis on accountability will be further strengthened in 1999-2000, by requiring that all school boards report back on their use of the funds they receive. These financial report cards will be published for the first time in 2000. As part of the its ongoing refinement of the student-focused approach to funding, the ministry will review the grant for student transportation and the criteria under the Special Education Grant.

KEY PERFORMANCE MEASURES

CORE BUSINESS	ELEMENTARY/SECONDARY

Attaining student performance targets requires the cooperation and coordination of efforts by the ministry and its education partners, including the Education Quality and Accountability Office [EQAO], Ontario College of Teachers, board and school administrators and teachers. Student performance is affected by many factors both within and outside of the education system, including broader society influences such as community values, student values and the influence of parents. No one of these partners or influences can be held solely accountable for student achievement. The ministry, in addition to its contribution to student performance by establishing a clear curriculum with high standards, recognizes the need to develop and implement an accountability framework with its education partners that will ensure, on a system-wide basis, high levels of student performance.

Goals/Outcome	Measures	Targets/Standards	1999-2000 Commitments
High-Performing Students: First-class elementary and secondary school system that is clear about what students are expected to learn and has the flexibility to ensure that all students will have the tools and supports needed to fulfill their educational, career and personal goals.	Student performance on province-wide tests, conducted by Education Quality and Accountability Office.	Long-Term: A long-term target for the Grade 3 test will be set. Short-Term: At least 50% of Grade 3 students will meet or exceed the provincial standards of the new Ontario curriculum: Level 3 on a 4-level scale. As an interim, short-term provincial target, with accountability shared between the ministry and its partners, Level 3 or 4 scores on the 1999 Grade 3 test will increase by three percentage points: EXPECTED 1999 RESULTS *English-language schools:* • Reading: 49%, up from 46% • Mathematics: 46%, up from 43% • Writing: 52%, up from 49% *French-language schools:* • Reading: 43%, up from 40% • Mathematics: 38%, up from 35% • Writing: 45%, up from 42%	The ministry will set a long-term target for the Grade 3 test by March, 2000. The ministry will set long-term targets for improvement in student performance and will report on progress towards the achievement of those targets.

	Performance of 13- and 16-year-olds on national Student Achievement Indicators Program [SAIP] for Science, Mathematics and Reading and Writing.	SAIP national expectations are set and reviewed periodically by a pan-Canadian panel. The SAIP Science expectations shown below were set in 1996 to cover a three-year period. *13–year-olds achieving Level 2 or above on a 5-level scale:* • Science Written: 78.5% • Science Practical: 86.2% *16-year-olds achieving Level 3 or above on a 5-level scale:* • Science Written: 73.2% • Science Practical: 69.0% As an interim, short-term provincial target, with accountability shared between the ministry and its partners, scores on the 1999 SAIP Science test will increase by three percentage points.	

		EXPECTED 1999 RESULTS *Ontario 13-year-olds achieving Level 2 or above on a 5-level scale:* *Anglophone students:* • Science Written: 70.4%, up from 67.4% • Science Practical: 94%, up from 91% *Francophone students:* • Science Written: 60.1%, up from 57.1% • Science Practical: 91.3%, up from 88.3% *Ontario 16-year-olds achieving Level 3 or above on a 5-level scale:* *Anglophone students:* • Science Written: 67.9%, up from 64.9% • Science Practical: 70.9%, up from 67.9% *Francophone students:* • Science Written: 54.4%, up from 51.4% • Science Practical: 55.9%, up from 52.9%	

CORE BUSINESS	ELEMENTARY/SECONDARY		
Goals/Outcome	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Student-Focussed Approach to Funding: reformed, streamlined elementary/ secondary school system, with classroom-focussed resources that are allocated on a fair and equitable basis.	Difference between school boards' per-pupil spending and the province's fair and equitable funding formula (including the Foundation Grant and the nine Special Purpose Grants).	By 2002-2003, the difference between school boards' operating per-pupil spending and the province's fair and equitable funding formula will be reduced to zero, i.e. all funds will be allocated equitably.	By the end of 1999-2000: • the maximum per-pupil spending above the formula will be $721 [compared with $1,115 in 1998-1999] • the maximum per-pupil spending below the formula will be $810 [compared with $1,088 in 1998-1999]

1998-1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS — ACTUALS*

Ministry of Education

Operating	$ 7.7842 billion
Capital	$.2292 billion
	1335 Staff

Elementary/Secondary**

Operating	$7.7663 billion
Capital	$.2292 billion
	Staff 1174

Internal Admin.

Operating	$.0179 billion
	Staff 161

Policy and Program Delivery

Educational Institutions

Support for Elementary and Secondary

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents as at March 31, 1999

*PSAB based

**excludes local revenues provided to school boards for a total of $13.1 billion

1999-2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN*

Ministry of Education

Operating	$ 7.8062 billion
Capital	$.0541 billion
	1367 Staff

Elementary/Secondary**

Operating	$7.7914 billion
Capital	$.0541 billion
	Staff 1220

Internal Admin.

Operating	$.0148 billion
	Staff 147

Policy and Program Delivery

Educational Institutions

Support for Elementary and Secondary

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

*PSAB based

** excludes local revenues provided to school boards for a total of $13.25 billion

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed. Visit www.edu.gov.on.ca or call public inquiries staff at:

- (416) 325-2929
- Toll-free 1-800-387-5514
- TTY/TDD 1-800-263-2892

For information about specific areas call:

• Curriculum, Testing	
Gerry Connelly (English)	(416) 325-2576
Marie-Lison Fougère (French)	(416) 327-9072
• Education Finance	
Nancy Naylor	(416) 325-2828
• School Governance	
Peter Baker	(416) 327-9057
• Ontario College of Teachers	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390
• Special Education	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390
• Secondary School Reform	
Grant Clarke	(416) 325-2518
• School Councils	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8754-1

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DE LA MINISTRE

L'hon. Janet Ecker

L'objectif du ministère de l'Éducation consiste à s'assurer que l'Ontario dispose d'un système d'éducation misant sur l'excellence et offrant aux élèves la meilleure éducation qui soit.

Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place des examens normalisés et des bulletins scolaires que les parents peuvent comprendre; nous avons adopté un curriculum plus rigoureux; nous avons commencé à mettre en oeuvre un programme d'enseignement d'une durée de quatre ans au palier secondaire; et nous avons accru la durée d'enseignement en classe. De plus, nous avons affecté des sommes considérables à la construction et à la rénovation d'écoles, à l'achat de ressources et de livres pédagogiques, ainsi qu'à la mise à niveau des laboratoires et du matériel scolaires.

Soucieux de consolider et d'étoffer les réformes auxquelles nous procédons, nous avons lancé diverses initiatives qui s'appuieront sur les assises que nous avons jetées.

L'Ontario compte un grand nombre d'excellents enseignants. Toutefois, compte tenu de l'évolution rapide du monde qui nous entoure, nous devons nous assurer que les élèves reçoivent la meilleure éducation qui soit. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que les compétences, les connaissances et la formation du personnel enseignant soient à jour. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés à mettre sur pied un programme obligatoire d'évaluation des enseignants.

Nous tiendrons de nombreuses séances de consultation à ce sujet, étudierons les meilleures pratiques utilisées dans d'autres territoires et au sein d'autres professions, et élaborerons graduellement un programme adapté au contexte ontarien.

Nous souhaitons également mettre l'accent sur les valeurs de base que sont le respect et la responsabilité Les élèves ne peuvent apprendre et les enseignants ne peuvent faire leur travail s'ils se préoccupent de leur sécurité. Les élèves et les enseignants ont le droit de s'attendre à ce que leur école soit un lieu sûr e stimulant sur le plan intellectuel et créatif.

Par conséquent, nous nous sommes engagés à adopter un code de conduite pour les élèves. Ce code provincial prévoiera l'expulsion systématique des élèves qui amènent une arme à l'école, qui fournissent de l'alcool ou des drogues à d'autres élèves, ou qui commettent un délit criminel de voies de fait. La peine minimale imposée aux élèves qui ont de la drogue ou de l'alcool en leur possession, qui menacent ou injurient une enseignante ou un enseignant ou qui commettent un acte de vandalisme, consistera en une suspension. Lorsque le code de conduite aura été adopté, tous les élèves sauront quelles sont les attentes à leur endroit.

D'ici là, à l'approche du XXI[e] siècle, nous continuons de nous assurer que les élèves reçoivent une éducation de la meilleure qualité qui soit, une éducation qui les prépare à faire des études supérieures ou à se lancer sur le marché du travail et à assumer leurs pleines responsabilités.

Je serai heureuse de travailler avec nos partenaires en éducation afin que, ensemble, nous puissions fournir une éducation de qualité aux élèves de la province.

L'honorable Janet Ecker
Ministre de l'Éducation

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

- Les élèves de la province recevront la meilleure éducation au Canada. Cette éducation reposera sur des normes élevées, des attentes clairement définies et des évaluations fréquentes et directes. Elle sera dispensée dans un milieu sûr par des éducatrices et des éducateurs de tout premier ordre.

ACTIVITÉS DE BASE

- Favoriser un système d'éducation de qualité supérieure qui donne à tous les élèves les connaissances, les habiletés et la confiance dont ils ont besoin pour contribuer à la vie d'une société en pleine mutation au sein d'une économie mondiale, pour se mesurer aux autres et pour réussir.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS ET LES ENGAGEMENTS CLÉS

Réalisations 1998-1999

En 1998-1999, le ministère de l'Éducation a continué d'oeuvrer à l'amélioration de la qualité et de la responsabilité du système d'éducation de l'Ontario. Le système a pour objectifs d'assurer à tous les élèves de la province un accès équitable à des programmes d'éducation de la meilleure qualité possible et de donner aux parents, aux élèves et aux contribuables des renseignements exacts sur le rendement du système à l'égard de cet objectif. Le ministère a accompli au cours du dernier exercice de nombreuses réalisations pour garantir aux élèves la meilleure éducation possible.

Un nouveau curriculum rigoureux axé sur les matières fondamentales est maintenant en place dans les écoles élémentaires. Il met l'accent sur la langue, les mathématiques et les sciences. Le ministère a élargi son programme d'évaluation pour y inclure les élèves de 6e année et la troisième vague des tests administrés aux élèves de 3e année a eu lieu au printemps dernier. Le ministère a également introduit un nouveau bulletin scolaire provincial standardisé qui permet non seulement aux parents et aux enseignants de suivre les progrès des élèves, mais également à ces derniers de le faire.

En mars 1999, dans le cadre de son nouveau programme rigoureux d'études secondaires, le ministère a rendu public son nouveau curriculum pour les élèves de 9e et de 10e année. Ce curriculum met davantage l'accent sur les mathématiques, la langue et les sciences. Il comprend de nouveaux types de cours (cours pratiques et théoriques) afin de donner plus de souplesse aux élèves dans le choix d'un programme répondant à leurs aspirations professionnelles.

Tous les conseils scolaires de district ont commencé à employer le nouveau modèle de financement axé sur les besoins des élèves qui vise à protéger et à augmenter les dépenses affectées à la salle de classe. Le nouveau modèle de financement prévoit ce qui suit :

- un Fonds d'aide à la stabilisation de l'effectif des classes de 1,2 milliard de dollars pour limiter le nombre moyen d'élèves par classe à 22 au palier secondaire et à 25 au palier élémentaire;
- un financement pour le programme de maternelle. Le nombre d'élèves inscrits à la maternelle a augmenté de 19 pour 100 depuis l'an dernier, 68 des 72 conseils scolaires offrant maintenant ce programme;
- un financement protégé pour l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris 127 millions de dollars supplémentaires pour permettre à l'ensemble des élèves en difficulté de bénéficier des services de soutien leur permettant d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de l'éducation;
- un financement stable pour la construction d'écoles de façon à donner aux conseils les ressources et la souplesse dont ils ont besoin pour pouvoir administrer et entretenir leurs écoles efficacement, tout en rénovant et en améliorant les bâtiments scolaires.

En outre, d'autres initiatives de financement ont été prises en 1998-1999. Ainsi, 112 millions de dollars ont été consacrés à l'achat de 3,2 millions de manuels, de matériel de science et d'autres ressources

didactiques appuyant le nouveau curriculum. Par ailleurs, des fonds ont été versés aux conseils scolaires pour leur permettre de doubler le nombre de tuteurs de mathématiques et de sciences en classe.

Stratégies et engagements 1999-2000

En septembre 1999, un certain nombre de réformes importantes des études secondaires ont été mises en oeuvre, en premier lieu auprès des élèves de 9e année. Ces réformes seront mises en oeuvre de façon successive, auprès des autres élèves au cours des années suivantes. Outre le nouveau curriculum rigoureux, la réforme de l'éducation scolaire comprend l'augmentation du nombre de cours obligatoires, qui passe de 16 à 18; l'obligation de faire 40 heures de service communautaire pour obtenir le diplôme; l'administration d'un test de compétences linguistiques aux élèves de 10e année; et un nouveau système d'enseignants-guides. Par ailleurs, le nouveau bulletin scolaire standardisé pour les élèves du palier secondaire est entré en vigueur à l'automne 1999.

Pour aider les élèves et le personnel enseignant à effectuer la transition vers un nouveau système d'études secondaires de quatre ans, le ministère consacrera 150 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour acheter des manuels, dispenser une formation en cours d'emploi régulière au personnel enseignant, permettre au personnel enseignant de s'inscrire à des stages d'été, prévoir des ressources professionnelles et fournir des services de soutien supplémentaires aux élèves, dont des programmes d'eté s'adressant aux élèves de 8e année qui ont besoin d'une meilleure préparation pour entreprendre leur 9e année.

À la suite de la mise en oeuvre du nouveau programme d'études secondaires, il importe de trouver davantage d'employeurs qui accepteront de fournir un stage pratique aux élèves. En avril 1999, nous avons créé le Conseil provincial de partenariats, formé de chefs d'entreprises et de dirigeants communautaires, afin d'offrir un plus grand nombre de stages aux élèves du palier secondaire. Cette initiative permet aux élèves d'acquérir des compétences qui les aideront à entrer sur le marché du travail, à suivre un programme de formation ou d'apprentissage ou à faire des études collégiales ou universitaires.

Dans la Charte des droits et devoirs en éducation, le gouvernement a présenté les mesures qu'il prendra pour assurer l'excellence en éducation. En 1999-2000, nous collaborerons avec les partenaires en éducation, à l'élaboration d'un code de conduite provincial destiné aux élèves et d'un programme d'évaluation du personnel enseignant. Ce code établira des normes minimales de comportement et précisera les peines imposées aux personnes qui l'enfreignent.

La Charte précise clairement que les parents ont le droit de connaître le rendement de leurs enfants à l'école et de jouer un rôle actif dans le système d'éducation. Nous continuerons d'appuyer les conseils scolaires et de veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires pour se livrer à leurs activités.

Par ailleurs, la sécurité des élèves sera toujours une priorité, le gouvernement cherchant à rendre les écoles ontariennes encore plus sécuritaires. Outre le code de conduite, qui contribuera à accroître la sécurité des écoles, nous prendrons des mesures précises pour protéger les élèves. Par exemple, nous rendrons obligatoire la vérification des antécédents criminels de tous les enseignants et autres personnes qui travaillent dans les écoles. De plus, pour veiller à ce que les élèves arrivent à l'école en toute sécurité,

tous les conseils scolaires de district ont été priés de mettre en place des programmes de bonne arrivée à compter de l'automne 1999.

Le financement de l'éducation en 1999-2000 continuera de fournir les ressources nécessaires pour assurer une éducation de qualité. Le financement des conseils scolaires augmentera à 13,25 milliards de dollars. Ce montant comprend 575 millions de dollars supplémentaires pour l'enseignement en classe et plus de 1,2 milliard de dollars pour l'éducation de l'enfance en difficulté, ce qui représente des dépenses sans précédent. La province consacrera environ 1,9 milliard de dollars pour construire de nouvelles écoles et fournir de nouveaux locaux à environ 170 000 élèves. De plus, le gouvernement s'est engagé dans son budget à octroyer le montant de 50 millions de dollars, provenant du Superfonds de croissance, pour aider les conseils scolaires à satisfaire leurs besoins les plus pressants en matière d'immobilisations, soit ceux liés à la santé et à la sécurité.

Le gouvernement mettra encore davantage l'accent sur la responsabilité en 1999-2000 et exigera notamment que les conseils scolaires rendent compte de la façon dont ils utilisent les fonds qui leur sont octroyés. Ces rapports financiers seront publiés pour la première fois en l'an 2000. Dans le cadre du processus permanent de mise au point du modèle de financement axé sur les besoins des élèves, le ministère passera en revue la Subvention pour le transport des élèves et les critères de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

ACTIVITÉ DE BASE	ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE
La réalisation des objectifs en matière de rendement des élèves nécessite la coopération et la coordination des efforts du ministère et de ses partenaires en éducation, dont l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les administratrices et les administrateurs des conseils scolaires et des écoles et le personnel enseignant. Le rendement des élèves est affecté par de nombreux facteurs au sein et à l'extérieur du système d'éducation, dont les influences exercées par la société comme les valeurs communautaires, les valeurs des élèves et l'influence des parents. Aucun de ces partenaires ou de ces facteurs n'influe à lui seul sur le rendement des élèves. Le ministère, en plus de contribuer au rendement des élèves grâce à l'élaboration d'un curriculum clair comportant des normes rigoureuses, est conscient de la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre un cadre de responsabilité avec ses partenaires pour assurer l'excellence du rendement des élèves dans l'ensemble du système.	

Buts/résultats	Mesures	Objectifs/normes	Engagements 1999-2000

Excellence des résultats : un système d'enseignement élémentaire et secondaire de première classe qui indique clairement ce que les élèves doivent apprendre et qui est assez souple pour que tous les élèves disposent des outils et des services de soutien nécessaires pour atteindre leurs objectifs éducatifs, professionnels et personnels.	Mesure du rendement des élèves au moyen de tests provinciaux administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.	Long terme : un objectif à long terme sera fixé pour le test des élèves de 3e année. Court terme : au moins 50 pour 100 des élèves de 3e année devront atteindre ou dépasser les normes provinciales établies dans le nouveau curriculum de l'Ontario : Niveau 3 sur une échelle de 4 niveaux. À titre d'objectif provincial intérimaire à court terme dont la responsabilité est partagée par le ministère et ses partenaires, les résultats obtenus aux niveaux 3 et 4 dans le cadre du test des élèves de 3e année en 1999 augmenteront de trois points de pourcentage. RÉSULTATS PRÉVUS EN 1999 *Écoles de langue anglaise :* • Lecture : 49 %, comparativement à 46 %. • Mathématiques : 46 %, comparativement à 43 %. • Écriture : 52 %, comparativement à 49 %. *Écoles de langue française :* • Lecture : 43 %, comparativement à 40 %. • Mathématiques : 38 %, comparativement à 35 %. • Écriture : 47 %, comparativement à 42 %.	Le ministère fixera des objectifs à long terme pour le test de 3e année d'ici le mois de mars 2000. Le ministère établira des objectifs à long terme pour l'amélioration du rendement des élèves et rendra compte des progrès accomplis en vue de réaliser ces objectifs.

	Résultats atteints par les élèves de 13 et de 16 ans dans le cadre du Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) dans les domaines des sciences, des mathématiques et de la lecture et de l'écriture.	Les attentes à l'échelle nationales dans le cadre du PIRS sont établies et revues régulièrement par un comité pan-canadien. Les attentes suivantes du PIRS sur le plan des sciences ont été établies en 1996 pour une période de trois ans : *Élèves de 13 ans atteignant le niveau 2 ou plus sur une échelle de 5 niveaux :* • Sciences, volet écrit : 78,5 %. • Sciences, volet pratique : 86,2 %. *Élèves de 16 ans atteignant le niveau 3 ou plus sur une échelle de 5 niveaux :* • Sciences, volet écrit : 73,2 %. • Sciences, volet pratique : 69,0 %. À titre d'objectif provincial intérimaire à court terme dont la responsabilité est partagée par le ministère et ses partenaires, les résultats obtenus en 1999 dans le cadre du test de sciences du PIRS augmenteront de trois points de pourcentage. RÉSULTATS PRÉVUS EN 1999 *Élèves de 13 ans atteignant le niveau 2 ou plus sur une échelle de 5 niveaux :* *Élèves de langue anglaise :* • Sciences, volet écrit : 70,4 %, comparativement à 67,4 %. • Sciences, volet pratique : 94 %, comparativement à 91 %. *Élèves de langue française :* • Sciences, volet écrit : 60,1 %, comparativement à 57,1 %. • Sciences, volet pratique : 91,3 %, comparativement à 88,3 %. *Élèves de 16 ans atteignant le niveau 3 ou plus sur une échelle de 5 niveaux :* *Élèves de langue anglaise :* • Sciences, volet écrit : 67,9 %, comparativement à 64,9 %. • Sciences, volet pratique : 70,9 %, comparativement à 67,9 %. *Élèves de langue française :*	

ACTIVITÉ DE BASE	ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE		
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Modèle de financement axé sur les besoins des élèves : système d'éducation élémentaire et secondaire réformé et rationalisé auquel des ressources axées sur la salle de classe sont affectées de façon équitable.	Différence entre les dépenses des conseils scolaires par élève et la formule de financement juste et équitable de la province (y compris la Subvention de base et les neuf Subventions à des fins particulières).	D'ici 2002-2003, la différence entre les dépenses des conseils scolaires par élève et la formule de financement juste et équitable de la province sera réduite à zéro, c'est-à-dire que tous les fonds seront alloués équitablement.	D'ici la fin de 1999-2000 : • le montant maximal par élève supérieur à la formule de financement sera de 721 $ (comparativement à 1 115 $ en 1998-1999); • le montant maximal par élève inférieur à la formule de financement sera de 810 $ (comparativement à 1 088 $ en 1998-1999).

DONNÉES RÉELLES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999*

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	7,7842 milliards de $
Immobilisations	0,2292 milliard de $
	1 335 employés

Éducation élémentaire et secondaire**

Fonctionnement	7,7663 milliards de $
Immobilisations	0,2292 milliard de $
	1 174 employés

Politiques et prestation des programmes

Établissements d'enseignement

Aide pour les écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Fonctionnement	0,0179 milliard de $
	161 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein au 31 mars 1999.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires, pour un total de 13,1 milliards de dollars.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

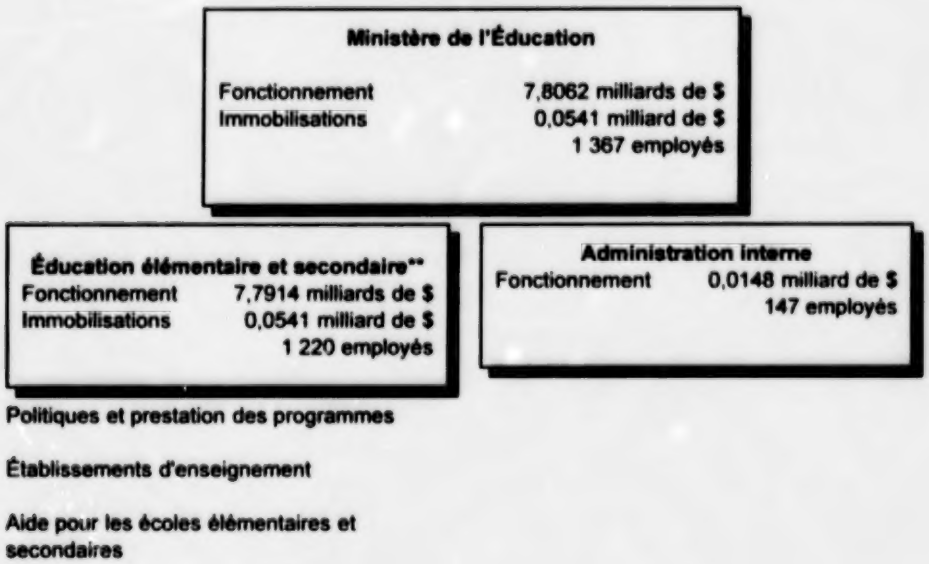

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

**À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires, pour un total de 13,25 milliards de dollars.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca ou téléphonez au personnel de l'information à l'un des numéros suivants :

- (416) 325-2929
- Sans frais : 1 800 387-5514
- ATS : 1 800 263-2892

Pour obtenir des renseignements sur des secteurs précis, communiquez avec les personnes suivantes :

– Curriculum, évaluations	
Gerry Connelly (anglais)	(416) 325-2576
Marie-Lison Fougère (français)	(416) 327-9072
– Financement de l'éducation	
Nancy Naylor	(416) 325-2828
– Gestion scolaire	
Peter Baker	(416) 327-9057
– Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390
– Éducation de l'enfance en difficulté	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390
– Réforme des écoles secondaires	
Grant Clarke	(416) 325-2518
– Conseils d'écoles	
Aryeh Gitterman	(416) 325-2390

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8755-X

This document is also available in English.